

Pièces justificatives à joindre à cette fiche :

- Justificatif du domicile
- Copie carte d'identité du jeune
- Attestation de carte vitale du jeune
- RIB au nom du jeune







Date de réception :	// 202	3
Date de reception.	// 202	•

Heure: __h__ *Cadre réservé*

INSCRIPTION – CHANTIERS D'ÉTÉ 2023

A destination des thononais âgés de 15 à 17 ans

INFORMATIONS CONCERNANT LE JEUNE

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Sexe : Masculin Féminin
Numéro de Sécurité Sociale du jeune :
Numéro de téléphone :
Adresse :

INFORMATIONS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX JOIGNABLES PENDANT LA PERIODE DES CHANTIERS

Nom & prénom du responsable légal 1 :
Numéro de téléphone du responsable légal 1 :
Nom & prénom du responsable légal 2 :
Numéro de téléphone du responsable légal 2 :



FICHE A COMPLÉTER PAR LE JEUNE

Merci de cocher la ou les semaines où tu n'es PAS disponible :				
	☐ Semaine du 03 au 07 juillet 2023			
	☐ Semaine du 10 au 13 juillet 2023			
	☐ Semaine du 17 au 21 juillet 2023			
	☐ Semaine du 24 au 28 juillet 2023			
Sais-tu nager ? □ oui	□ non			
As-tu déjà participé aux « Chant				
Si oui, en quelle(s) année(s)				
Quel(s) type(s) de chantier(s) as-	-tu fait ?			
Aide-	nous à mieux te connaître!			
Niveau d'études, options :				
Sports, loisirs, centres d'intérêts :				
Comment as-tu connu les chantiers d'été ? :				
☐ Famille, amis				
☐ Animateurs, éducateurs				
☐ Presse, Internet				
□ Autre :				

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dates à retenir :

Du 17 avril au 5 mai	Inscription Possible selon 2 méthodes: • En ligne sur le site de la Ville de Thonon-les-Bains • En version papier (disponible au Service Education-Jeunesse, au Club Jeunes à Vongy, à l'EPDA ou sur un espace de quartier du centre social)
A partir du 30 mai	Réponse aux familles
5 et 6 juin	Signature des contrats à l'Espace Tully (19h00 – 20h00) Par le jeune et l'un des responsables légaux)

Les dossiers d'inscription, pièces d'identité, RIB sont à ramener à l'EPDA de Prévention Spécialisée (En mains propres ou dans la boîte aux lettres – 7 avenue Jules Ferry)

Les horaires sont effectués en matinée ou en après-midi selon les contrats. La présence du jeune est obligatoire sur l'ensemble de sa semaine de chantier.

Les contrats seront attribués en priorité aux jeunes n'ayant jamais effectué de chantier, puis par ordre de remise des dossiers complets.

CEMB, l'EPDA de Prévention Spécialisée et la ville de Thonon-les-Bains déclinent toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol d'objets

CONTACTS & RENSEIGNEMENTS

EPDA de Prévention Spécialisée :

7 avenue Jules Ferry, 74200 Thonon-les-Bains 04 50 83 13 90 – secretariat@epdaprevention.org

Club Jeunes:

34 route de Vongy, 74200 Thonon les Bains 06 77 64 93 49- e-kinaci@ville-thonon.fr

Service Éducation-Jeunesse :

8 avenue St François de Sales, 74200 Thonon-les-Bains 04 50 70 69 43 — service-education@ville-thonon.fr

FICHE A COMPLÉTER PAR LES RESPONSABLES LÉGAUX

Souhaitez-vous être prévenus de la suite donnée au dossier de votre enfant :
☐ Par mail (responsable légal) :
☐ Par téléphone (responsable légal) :
Vaccinations : DTP DBCG DAutre Contre-indications particulières (asthme, allergies) :
☐ En cas d'urgence, j'autorise le responsable à prévenir les secours et à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé du jeune.
Nom et numéro de téléphone du médecin traitant :
Le jeune suit-il un traitement médical : □ oui □ non
Je soussigné(e), Madame, Monsieur, autorise :
☐ L'association intermédiaire Chantiers Educatifs Mont Blanc à embaucher et à rémunérer mon enfant conformément à la législation en cours (obligatoire).
\square Les services de la Ville de Thonon-les-Bains et l'EPDA de Prévention Spécialisée à utiliser les
photographies prises dans le cadre de l'opération « Chantiers d'été 2023 », lors d'actions de communication (facultatif)
Fait à Thonon, le / / 2023
« Lu et approuvé » Signature du jeune Signature du représentant légal

Les signataires certifient sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées sur cette fiche. La signature de ce document engage les signataires à respecter les obligations qui figurent dans le règlement intérieur, qui ont pour objectif de permettre à chaque jeune de travailler et de participer à la vie collective dans les meilleures conditions possible et dans le respect de chacun.